

Attestations de natation

A quoi ça sert ?

C'est obligatoire pour la pratique d'activités nautiques comme le kayak, ou encore pour l'inscription en colonie de vacances.

Elle est aussi obligatoire pour passer le concours de professeur des écoles.

Tarifs

► 1,10€ l'attestation (en supplément de l'entrée)

Conditions

Les attestations de nage sont délivrées à la piscine Bertran de Born et à la piscine de Niversac, sans rendez-vous, pendant les heures d'ouvertures.

Nous contacter



PISCINE
Piscine Bertran De Born

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 53 30 36](tel:0553533036)



PISCINE
Piscine De Niversac

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 35 86 23](tel:0553358623)

